



**Madame, Monsieur,**

Depuis 2019, le 19<sup>e</sup> arrondissement a été pionnier en matière de tri des déchets alimentaires avec la mise à disposition de bacs marrons collectés deux fois par semaine par la Ville de Paris. En votre qualité de gestionnaire d'immeuble, votre engagement a permis à de nombreux habitants d'être précurseurs d'une gestion plus durable de leurs déchets alimentaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de tri des déchets alimentaires à tous leurs habitants et toutes leurs habitantes. En élargissant la collecte à tout Paris, nous avons souhaité limiter le nombre de camions-bennes supplémentaires circulant dans nos rues. Et surtout, nous souhaitons offrir des solutions de tri à toutes et tous, y compris aux habitants dont les immeubles n'ont pas de locaux poubelle suffisamment grands pour y accueillir de nouveaux bacs.

Vous le savez, l'enjeu est de taille : chaque année, chacun d'entre nous produit en moyenne 450 kg de déchets (l'équivalent du poids de 10 machines à laver !). 74 % sont aujourd'hui incinérés et seulement 19 % sont réemployés ou recyclés. Parmi nos ordures ménagères, 25 % sont des déchets alimentaires. Ces derniers sont aujourd'hui majoritairement incinérés alors qu'ils sont composés à 70 % d'eau.

Cette année, nous avons ajouté un module dédié aux déchets alimentaires sur tous les Trilib', ces installations de tri des déchets installées dans les rues. **Avec celles présentes sur les marchés alimentaires, ces bornes viennent ainsi se substituer à la collecte des bacs marrons qui s'arrêtera définitivement le 30 septembre 2024.**

Pour que les services de la Ville de Paris puissent récupérer les bacs marrons des immeubles, **nous vous invitons à ne pas les rentrer après la dernière collecte la dernière semaine de septembre. Ils seront ainsi récupérés directement après la collecte.**

Si nécessaire, vous pouvez vous rapprocher de votre service local de propreté au 01 53 72 54 00 (du lundi au vendredi de 9h à 17h) pour définir d'un RDV pour la reprise des bacs marrons après le 1<sup>er</sup> octobre.

Pour accompagner vos résidents dans cette évolution concernant le tri des déchets alimentaires, nous joignons à ce courrier une affiche et quelques dépliants avec la **carte de l'ensemble des bornes disponibles dans le 19<sup>e</sup> arrondissement**. Vous pouvez en obtenir des exemplaires supplémentaires auprès de votre service local de propreté.

Rappelons également que depuis plus de dix ans, la Ville de Paris facilite de nombreux projets de **composteurs partagés, financés à 100 %**, pour les immeubles qui disposent d'un espace vert ! Vous trouverez toutes les informations concernant le compostage sur Paris.fr.

Merci pour votre mobilisation : trier ses déchets alimentaires est une manière concrète et facile de moins gaspiller et de mieux préserver nos ressources naturelles, notre environnement et notre ville !

*Bien cordialement,*

**Antoine GUILLOU**

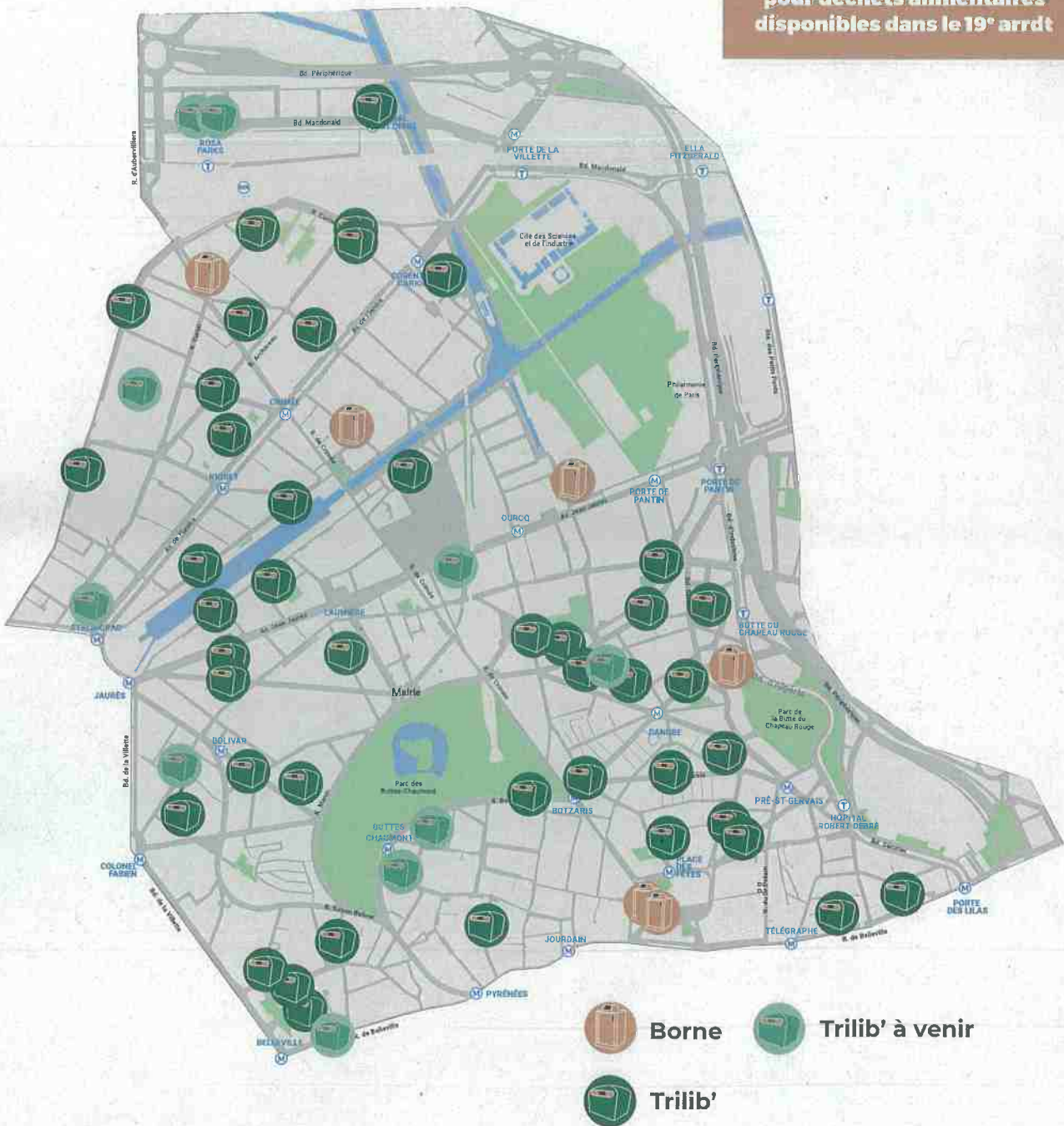
Adjoint à la Maire de Paris en charge  
de la propreté de l'espace public,  
de la réduction des déchets, du réemploi,  
du recyclage et de l'assainissement

**François DAGNAUD**

Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement



**Carte des bornes de tri  
pour déchets alimentaires  
disponibles dans le 19<sup>e</sup> arrdt**



Vous pouvez également appeler **le service local de propreté  
de votre arrondissement** au 01 53 72 54 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.